

DECISION DU PRESIDENT

Acte N° 202674

Objet : Mission CSPS réhabilitation réservoir de Verdilly et travaux sur les réservoirs de Romeny sur Marne, Nesles la Montagne et Nogent l'Artaud.

Contrat n° Q-2391087- 0796297

Marché 2026 USESA 11

Le Président de l'Union des Services d'Eau du Sud de l'Aisne,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L 2122-22 et L 2122-23,

Vu l'article L 5211-10 du Code Général des Collectivités Territoriales autorisant le Conseil Syndical à déléguer au Président, pour la durée de son mandat, diverses attributions,

Vu la délibération du comité syndical N°20260504, du 18 mai 2026 donnant délégation au Président, pour prendre toute décision concernant la préparation, la passation, la signature, l'exécution et le règlement des contrats et des marchés, des accords-cadres et des marchés subséquents d'un accord cadre d'un montant inférieur à 60 000 € hors taxes,

Vu la nécessité de réaliser des travaux de réhabilitation et travaux d'étanchéité de réservoirs sur plusieurs communes.

DECIDE :

Article 1 :

D'effectuer une mission de Coordination Sécurité Protection de la Santé pour les travaux de réhabilitation de réservoir de Verdilly et travaux d'étanchéité de réservoirs de Romeny sur Marne, Nesles la Montagne et Nogent l'Artaud et d'accepter le contrat remis par BUREAU VERITAS - 51430 Bezannes - selon le contrat retenu au montant **de 4 818,00 € HT** **soit 5 781,60 € TTC.**

Article 2 :

D'autoriser le Président à signer le contrat et d'en effectuer le règlement dans la limite des crédits inscrits au Budget.

Article 3 :

La présente décision sera portée à la connaissance du comité syndical.

Article 4 :

Le Président du Syndicat et le Comptable Public sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision dont un exemplaire sera adressé à la Sous-Préfecture.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

002-250202371-20260831-202674-AR

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/09/2026

Publication : 04/09/2026

Certifié par le Président

Fait à Château-Thierry, le 04/09/2026

Le Président,
Hugues DAZARD

